

Étude synchronique

des propositions subordonnées circonstancielles

en *si* dans la *Correspondance* de Cicéron¹

Colette BODELOT
(Clermont Université, Université Blaise Pascal, EA 999 (LRL))
Colette.BODELOT@univ-bpclermont.fr

L'objet de la présente étude est l'analyse synchronique, en latin classique, dans la *Correspondance* de Cicéron, des subordonnées circonstancielles en *si* qui entrent en séquence avec une deuxième proposition pour former un système hypothétique. L'étude que nous proposons de ce type de proposition se divisera en trois parties : dans une première partie, nous reprendrons sommairement l'analyse de la grammaire classique ; dans une deuxième partie, nous nous attarderons sur quelques apports de la linguistique moderne ; dans une troisième, nous examinerons les données du corpus.

1. ANALYSE CLASSIQUE DE LA PÉRIODE CONDITIONNELLE

1.1. Une relation de subordination associée à un rapport d'implication logique

La structure qu'on appelle traditionnellement système hypothétique, ou encore période conditionnelle, peut être représentée par la formule *Si p – P*. Dans cette formule, *si* est la conjonction, plus précisément une conjonction chargée d'une valeur de supposition, *p* représente une subordonnée de type circonstanciel, *P* représente la principale. L'ensemble *Si p – P* a valeur de phrase, plus précisément de phrase complexe.

Par référence à la relation logique de type conditionnel qui est censée sous-tendre l'ensemble de la phrase, la proposition subordonnée est usuellement nommée protase et la principale nommée apodose. On suppose qu'entre les deux contenus propositionnels s'instaure une relation vériconditionnelle d'implication logique, la vérité de l'un conditionnant la vérité de l'autre. Prenons l'exemple bien connu de :

« Si tu viens, je me réjouirai »
qui peut être glosé par : « Ta venue conditionne ou implique ma joie ».

Cette relation logique est susceptible du test de contraposition :

¹ Le corpus est constitué des lettres 707 à 779 dans le tome IX de la CUF. Voir *Cicéron. Correspondance. Tome IX*. Texte établi, traduit et annoté par J. BEAUJEU, Paris, « Les Belles Lettres », 1988.

« Si je ne me réjouis pas, c'est que tu ne seras pas venu ».

1.2. Une répartition « symétrique » des temps et des modes

Cette relation logique - qui est une relation d'interdépendance - fait que grammaticalement aussi le rapport entre protase et apodose est souvent compris, du moins sur le plan modal et temporel, comme une relation horizontale d'interdépendance². Dans le même ordre d'idées, on parle souvent d'une symétrie entre les modes et les temps de la protase et de l'apodose, qui prendrait en charge l'expression de la solidarité logique qui existe entre les deux propositions ; cette symétrie aboutit au schéma bien connu qu'on retrouve dans toutes les grammaires :

(1) *si* + indicatif (avec une mention spéciale pour l'emploi dans la protase du futur et du futur antérieur, étrangers au français), ce qui donne les trois cas de figure suivants :

- a. *si dei sunt, boni sunt.* « Si les dieux existent, ils sont bons. »
- b. *si uenies, laetus ero.* « Si tu viens, je serai content. »
- c. *si ueneris, laetus ero.* « Si tu viens, je serai content. »

Dans ce cas, Ernout-Thomas³ précisent qu'il s'agit d'une « hypothèse supposée réalisée » puisque énoncée à l'indicatif. Kühner-Stegmann⁴ parlent d'une « supposition pure » (*reine Annahme*), sans que le locuteur s'exprime subjectivement sur le rapport de la donnée avec la réalité.

(2) *si* + subjonctif avec la trilogie bien connue :

- a. potentiel : *si uenias, laetus sim.* « Si tu venais (un jour), je serais content. »
- b. irréel du présent : *si uenires, laetus essem.* « Si tu venais (maintenant), je serais content. (Mais, hélas, tu ne viens pas.) »
- c. irréel du passé : *si uenisses, laetus fuissem.* « Si tu étais venu (autrefois), j'aurais été content. (Mais, hélas, tu n'es pas venu.) »

suivant que les faits (ici simplement possibles car énoncés au subjonctif) se situent dans l'avenir, le présent ou le passé.

Mais la vulgate grammaticale concède qu'il peut y avoir des interférences entre les différents cas de figure représentés dans les

² A. ERNOUT, F. THOMAS (1953²: 374).

³ A. ERNOUT, F. THOMAS (1953²: 375).

⁴ R. KÜHNER, C. STEGMANN (1914²: 389).

schémas (1) et (2), des cas de « discordance modale et temporelle »⁵ ; en plus, dans la vieille langue, disent-ils, le subjonctif présent pouvait s'employer par exemple à la place du subjonctif imparfait pour exprimer l'irréel du présent :

(3) Plaut. *Poen.* 1219-20 : **si sim** Iuppiter, / iam hercle ego illam uxorem **ducam**. « si j'étais Jupiter, je l'épouserai sur l'heure, par Hercule. »

2. LES APPORTS DE LA LINGUISTIQUE MODERNE

À la représentation schématique, partielle et sur certains points erronée de la grammaire scolaire s'opposent les interprétations multiples de la linguistique moderne qui complètent ou contestent le schéma traditionnel sur plusieurs points. Nous n'en relèverons ici que trois qui nous paraissent particulièrement importants.

2.1. La valeur du subjonctif imparfait et plus-que-parfait dans la période conditionnelle

Sur le plan de la distribution des modes et des temps, H. Vairel⁶ a expliqué comment, à l'intérieur du mode subjonctif, l'imparfait pouvait convenir à l'expression de l'irréel du présent, le plus-que-parfait à l'expression de l'irréel du passé. D'après cet auteur, le subjonctif imparfait, dans l'emploi (2)b illustré ci-dessus, n'a pas la valeur temporelle, qu'il a ailleurs en dehors des systèmes hypothétiques. La marque de l'imparfait a en période conditionnelle une valeur modale ou logique : elle exprime l'éloignement, l'écart de la réalité et non de l'époque du présent. L'imparfait présente une donnée comme contrefactuelle au présent du locuteur qui est le moment de l'énonciation. À un degré 1 de désactualisation, marqué par le morphème du subjonctif, s'ajoute alors un degré 2, marqué par l'imparfait, qui conduit à une valeur d'irréel. Le plus-que-parfait dans l'emploi (2)c a, lui, une valeur modale et une valeur temporelle : il a la valeur de l'imparfait modal, qui est d'exprimer l'écart de la réalité, à laquelle s'ajoute encore une marque de perfectum, qui situe l'irréel à une époque révolue : d'où la valeur d'irréel du passé.

Ouvrons une parenthèse sur l'emploi, somme toute marginal, du potentiel du passé du type de *crederes* « on pouvait croire ». Dans ce cas, il y a un seul degré de désactualisation exprimé par le subjonctif. L'imparfait est employé avec sa valeur temporelle ; il n'ajoute donc pas de second degré de désactualisation. Le subjonctif exprime la possibilité, appelée potentiel, et l'imparfait situe cette possibilité dans le passé. Il

⁵ A. ERNOUT, F. THOMAS (1953²: 38 + 376 *sqq.*, chapitre portant sur le potentiel et l'irréel).

⁶ H. VAIREL (1981 : 305).

s'agit d'une possibilité conçue comme ouverte et non périmée à une époque passée.

2.2. Le rôle du locuteur dans le choix du mode et du temps

La présentation traditionnelle fut ensuite non seulement complétée mais contestée sur quelques points qui ont trait à la pragmatique et à la linguistique de l'énonciation : on consultera à ce propos les études de H. Vairel⁷, de M. Baratin⁸, d'A. Orlandini⁹ ainsi que les pages se rapportant aux subordonnées conditionnelles dans la *Syntaxe Latine* de C. Touratier¹⁰.

Ces auteurs ont montré qu'en ce qui concerne la distribution des temps et des modes dans le système hypothétique, le facteur déterminant n'est pas le critère de la réalité objective (c.-à-d. le rapport que les faits entretiennent avec la réalité extralinguistique) mais le point de vue que le locuteur porte sur la donnée choisie. Dans une optique qui interprète le mode subjonctif comme mode marqué par rapport au mode indicatif et le temps passé comme temps marqué par rapport au présent, on définira les systèmes hypothétiques au subjonctif comme ceux dans lesquels le locuteur choisit d'exprimer une prise de position subjective sur la donnée qui fait l'objet de la supposition. S'il emploie le subjonctif présent, le locuteur choisit de présenter l'hypothèse comme **possible**. On distinguera : 1. la possibilité imaginaire ; 2. la possibilité orientée vers le présent ou le futur ; et s'il s'y ajoute une marque temporelle d'appartenance au passé, c'est-à-dire si le subjonctif présent est remplacé par le subjonctif imparfait, on distinguera encore : 3. la possibilité orientée vers le passé.

Commençons par la possibilité qui relève de l'imaginaire et qui correspond aux *exempla ficta* de la langue littéraire :

(4) Liv. 39,37,3 : ***Si existat hodie ab inferis Lycurgus, gaudeat ruinis.*** « Si Lycurgue surgissait aujourd'hui des Enfers, il se réjouirait de la ruine (de ces murailles). »

L'apparition de Lycurgue des Enfers est objectivement impossible, mais le locuteur ne tient pas compte du rapport que la donnée a aux valeurs de vérité. Il choisit de présenter comme possible ce qu'il pourrait présenter comme faux, comme non réel. Dans ce cas, on n'a plus besoin de dire, dans une optique logique qui s'oriente d'après ce qui est possible dans le monde extralinguistique, qu'on a affaire à un cas d'irréel qui « normalement » exigerait le subjonctif imparfait. Nous renvoyons à ce propos à l'exemple (3) de Plaute, présenté plus haut dans l'optique

⁷ H. VAIREL, 1981, 1982.

⁸ M. BARATIN, 1981, 1982, 2004.

⁹ A. ORLANDINI (1993 : 130-154).

¹⁰ C. TOURATIER (1994 : 672 *sqq.*).

diachronique d'Ernout-Thomas. Ce qui prime, c'est tout simplement la prise de position, le point de vue du locuteur qui choisit de présenter, sur le mode (spéculatif) de l'imaginaire, la perspective comme ouverte. Supposer une évolution de l'emploi du subjonctif imparfait dans la période conditionnelle entre le latin ancien et le latin classique semble donc oiseux¹¹.

Le deuxième cas est celui de la possibilité orientée vers le présent ou le futur. C'est le potentiel de la grammaire traditionnelle illustré plus haut par (2)a.

Le troisième cas est celui de la possibilité orientée vers le passé : ce que la grammaire traditionnelle appelle le potentiel du passé avec emploi de l'imparfait à valeur temporelle. Le locuteur conçoit l'existence d'une possibilité ouverte dans le passé :

(5) Cic. *Tusc.* 1,90 : *cur igitur et Camillus **doleret**, si haec post trecentos et quinquaginta fere annos euentura **putaret** ? et ego **doleam**, si ad decem milia annorum gentem aliquam urbem nostra potituram **putem** ?*

Kühner-Stegmann¹² considèrent (5) comme un exemple associant deux potentiels, le premier orienté vers le passé, l'époque où vivait Camille, le second se rapportant à l'époque où vit le locuteur, à savoir Cicéron. Ces exemples sont difficiles à traduire ; souvent, au niveau de la traduction, on ne fait pas de distinction entre potentiel du passé et irréel du passé et on transpose par : « Pourquoi donc Camille aurait-il souffert s'il avait eu l'idée que ... ? ». Une traduction plus nuancée dirait peut-être : « Comment Camille pouvait-il souffrir s'il avait l'idée que ... ? »

Dans ces trois cas, le locuteur se présente comme ayant des « croyances » ; on se situe au niveau de la possibilité avec perspective ouverte : le locuteur présente la donnée, d'après une expression de C. Touratier¹³, « comme parfaitement ou comme simplement possible ».

Si le locuteur présente la donnée comme fautive, on passe aux cas de l'**irréel**.

Dans le cas de l'irréel du présent (voir l'exemple (2)b), exprimé au subjonctif imparfait, le locuteur formule une hypothèse dont il sait qu'elle est fautive dans le monde actuel.

Dans le cas de l'irréel du passé (voir l'exemple (2)c), exprimée au subjonctif plus-que-parfait, le locuteur fait une supposition orientée vers le passé mais il sait qu'elle est démentie sur la base des données vérifiées dans le passé. Dans les deux cas, c'est donc le savoir présupposé du locuteur qui vient démentir l'hypothèse, soit dans le présent, soit dans le passé. Le locuteur adopte dans ce cas une prise de position du type faux face aux données. Il présente les faits selon une perspective fermée.

¹¹ M. BARATIN (1981 : 267).

¹² R. KÜHNER-C. STEGMANN (1914²: 397).

¹³ C. TOURATIER (1994 : 675).

Dans le cas qu'on appelle traditionnellement le **réel**, la plupart des linguistes¹⁴ pensent qu'étant donné l'emploi de l'indicatif qui est un mode non marqué, il y a absence d'une prise de position du locuteur. On aurait donc affaire à un simple acte de supposition, la supposition pouvant se situer au temps actuel, au temps à venir ou au temps passé. Notons toutefois que, même si l'on souscrit à l'absence de prise de position du locuteur, le contexte peut faire apparaître la donnée supposée comme plus ou moins avérée, sans que le locuteur s'exprime sur la véracité de la donnée. Comparons à ce titre plusieurs exemples proposés par M. Baratin¹⁵ :

(6) Cic. *Mur.* 8 : *Neque enim, **si** tibi cum peteres consulatum **studui**, nunc cum Murenam ipsum petas adiutor eodem pacto esse debeo.* « Ce n'est pas parce que je t'ai aidé alors que tu briguais le consulat que, maintenant que tu poursuis Muréna, je dois t'aider de la même façon. »

L'aide que le locuteur a jadis portée à l'interlocuteur semble y être un fait avéré.

Cette situation est relativement fréquente dans le dialogue, lorsque le locuteur reprend ce qu'il vient d'entendre ; on parle dans ce cas de « protase-écho » :

(7) Plaut. *Mil.* 749-50 : *Nunc quod occepi opsonatum pergam. :: **Si certumst** tibi / Commodulum obsona, ne magno sumptu* « Je vais maintenant continuer mon marché comme je l'ai commencé. :: Si tu es décidé, achète au meilleur prix, ne fais pas trop de dépenses. »

Mais cela dit, le type de loin le mieux représenté est celui où le contexte ne contribue pas à faire apparaître la donnée de la protase comme avérée :

(8) Plaut. *Mil.* 255 : *Intro abi ergo et **si** isti **est** mulier, eam iube ...* « Rentre donc chez toi et si la femme y est, ordonne-lui ... »

Le contexte ne permet pas ici en effet de préjuger favorablement de la présence de la femme. Le rapport de la donnée aux valeurs de vérité apparaît alors comme indifférent.

2.3. La supposition définie comme acte

Avant de terminer cette partie théorique, attardons-nous un moment sur la notion de supposition. La supposition, dénotée par *si*, est commune à tous les systèmes hypothétiques ou conditionnels.

¹⁴ Voir p. ex. H. VAIREL, A. ORLANDINI et C. TOURATIER.

¹⁵ M. BARATIN (1981 : 256-258).

O. Ducrot¹⁶ définit la supposition en termes d'acte accompli. Il dit que l'acte de supposition « consiste à demander à l'auditeur d'accepter pour un temps une certaine proposition 'p' qui devient, provisoirement, le cadre du discours, et notamment de la principale, 'q' ». La supposition à l'intérieur d'une période conditionnelle implique ainsi deux actes : le locuteur invite l'auditeur à imaginer *p* ; puis, une fois le dialogue introduit dans cette situation imaginaire, il y affirme *q*. Or dans le système conditionnel, le locuteur paraît affirmer que *p* ainsi supposé a pour conséquence *q*, qu'il conditionne *q*. C'est l'emploi standard que nous avons vu au tout début de notre étude, où le contenu de *p* implique, conditionne celui de *P*. Mais la définition en termes d'acte accompli a l'avantage de rendre compte aussi de certains énoncés hypothétiques qui n'admettent pas cette relation logique d'implication matérielle. Dans ce contexte, on cite souvent l'exemple suivant :

Si tu as soif, il y a de la bière au frigidaire.¹⁷

Il va sans dire que la soif de l'interlocuteur n'implique pas, ne conditionne pas la présence de la bière au frigidaire. Dans ce cas, l'acte de supposition dénoté par *si* justifie non pas la vérité du contenu de la principale, mais il légitime l'acte d'énonciation : « À supposer que tu aies soif, il semble légitime que je te dise qu'il y a de la bière au frigidaire. » Une fois le discours introduit dans la sphère imaginaire de la soif de l'autre, il devient légitime pour le locuteur d'y affirmer : « Il y a de la bière au frigidaire. » Autrement dit, l'hypothèse de la soif de l'autre rend pertinent l'acte d'énonciation qui suit.

Cet emploi de *si* considéré normalement comme « marginal » par rapport à l'emploi implicatif standard de *si* est appelé « pseudo-conditionnel » ou pragmatique. *Si* y introduit des propositions qui interviennent au niveau interpersonnel ou présentationnel et qui, disjointes, représentent des expansions non nécessaires au prédicat ou à la prédication. À ce titre, elles se distinguent des conditionnelles standard ou prototypiques, qui relèvent du niveau représentationnel ; constituant des compléments nécessaires incidents à la prédication, celles-ci sont qualifiées d'adjointes¹⁸.

Nous aurons plus loin l'occasion de reconsidérer l'emploi pragmatique en parlant des particularités propres au genre épistolaire.

3. LES DONNÉES DU CORPUS

¹⁶ O. DUCROT (1972 : 167).

¹⁷ O. DUCROT (1972 : 176).

¹⁸ Pour cette analyse inspirée par la *Functional Grammar*, voir C. MARTÍN PUENTE (2009 : 661-670).

Après cette introduction générale et théorique, il s'agit de voir quels sont les différents cas de figure qui se présentent dans le corpus des lettres de Cicéron. Quelles sont les combinaisons de temps et de modes réellement attestées ? Y a-t-il des indices d'une prise de position du locuteur ? Peut-on relever dans l'agencement des énoncés des traits propres au style épistolaire ?¹⁹

Nous commencerons par l'étude des protases au subjonctif, où la variété des temps par rapport à l'apodose est moins complexe que dans les protases à l'indicatif²⁰.

3.1. Systèmes hypothétiques dont la protase figure au subjonctif

Le potentiel avec le subjonctif présent qui présente la donnée comme possible est un cas de figure extrêmement rare dans le corpus. Si l'on fait abstraction des deux exemples suivants :

(9) Cic. *fam.* 7,30,2 (DCCXIV) : *Quid X, si cetera scribam ?* « Et si je te disais le reste ! »²¹

(10) Cic. *Att.* 15,10 (DCCLXIII) : *Si uero aliquid de Decimo grauius X, quae nostris uita X, etiam si nemo molestus sit ?* « Et si une mesure vraiment grave était prise pour Décimus, quelle serait alors la vie pour nos amis, même si personne ne s'en prenait à eux ? »

dans lesquels il semble y avoir ellipse une première fois d'un verbe au subjonctif présent dans l'apodose, une seconde fois d'un verbe au subjonctif et dans la protase et dans l'apodose, on ne relève qu'un seul exemple, dans lequel il y a indubitablement deux subjonctifs potentiels présents de part et d'autre, dans la protase et dans l'apodose. Et encore s'agit-il d'un emploi marqué où Brutus et Cassius, dans une lettre de style soigné et contrôlé, destinée à Marc Antoine, choisissent de laisser ouverte la perspective sur la loyauté de leur destinataire. Ils optent pour ce procédé « littéraire » soit par simple désir de *uariatio* par rapport à un énoncé précédent, qui, par l'emploi de deux irréels, a balisé le chemin de l'interprétation, soit, ce qui est plus probable, par une fantaisie malicieuse : ils se permettent d'envisager comme possible ce dont ils ont nié auparavant, dans un souci de *captatio beneuolentiae*, la réalité, à savoir une éventuelle trahison de Marc Antoine. Voici les deux énoncés en question qui se suivent à deux lignes d'intervalle :

¹⁹ Pour des études comparables de « si p, q » dans des corpus français, voir encore tout récemment V. MAGRI-MOURGUES (2012 : 3-9).

²⁰ Ces dernières seront étudiées dans une deuxième sous-partie (§ 3.2.) qui débouchera sur les traits linguistiques propres au genre épistolaire.

²¹ Sauf indication contraire, les traductions des exemples tirés de la *Correspondance* de Cicéron sont celles que J. BEAUJEU propose dans la CUF.

(11) Cic. *fam.* 11,2,1 (DCCLIII) : *De tua fide et benevolentia in nos nisi persuasum esset nobis, non scripsissemus haec tibi ; quae profecto, quoniam istum animum habes, in optimam partem accipies. ... De te si dubitemus aut uereamur, simus nostri dissimiles ; sed ...* « Si nous n'étions pas persuadés de ta loyauté et de ta bienveillance à notre égard, nous ne t'aurions pas écrit ce message mais, sans aucun doute, étant donné tes dispositions, tu le prendras en très bonne part. ... Si nous avons un doute ou une crainte à ton sujet, nous ne serions plus nous-mêmes ; mais ... » (trad. remaniée)

Ailleurs dans la correspondance, le caractère mouvementé de la situation ne semble guère propice à ce jeu de fiction et les épistoliers optent pour un mode d'énonciation plus direct et plus tranché, le soi-disant réel ou l'irréel.

Comment faut-il, dans ce contexte, interpréter le seul exemple du corpus attestant une discordance modale entre un subjonctif dans la protase et un indicatif dans l'apodose ?

(12) Cic. *Att.* 15,8,2 (DCCLVIII) : *uelim possis coram ; si minus possis, litteris idem consequemur.* « j'aimerais que tu puisses m'en parler de vive voix ; si ce n'est pas possible, nous obtiendrons le même résultat par correspondance. »

Jean Beaujeu traduit comme si on avait *poteris* : « si ce n'est pas possible ». Et en effet le *possis* ne semble guère y être sa place. Si l'on opte pour son maintien, on y verra peut-être une reprise mécanique de la part de Cicéron du *possis* qui précède. Mais le premier *possis* peut aussi rendre suspect le second *possis* dans une perspective de tradition manuscrite. Cela explique que *possis* ait été supprimé par toute une série d'éditeurs²².

L'étude de l'irréel ne pose, lui, guère de problèmes quoique ses emplois soient beaucoup plus fréquents que ceux du potentiel. Le cas de figure le mieux représenté est celui de l'irréel du présent avec deux subjonctifs imparfaits de part et d'autre qui expriment une prise de position du type faux face à une donnée située dans le présent. Une dizaine d'exemples ont été relevés dans le corpus, parmi lesquels :

(13) Cic. *Att.* 15,11,1 (DCCLXIV) : – « *Romam* » *inquit*, « *si tibi uidetur.* » – « *Mihi uero minime ; tuto enim non eris.* » – « *Quid si possem esse, placeretne ?* » « "Je vais à Rome", dit-il, "si tu en es d'avis". – "Absolument pas, car tu n'y seras pas en sécurité". – "Et si je pouvais l'être, approuverais-tu ?" »

Ici le savoir présupposé du locuteur, qui implique la fausseté de la donnée, se déduit de la phrase précédente *tuto enim non eris*, qui elle

²² J. LEBRETON (1965(1901) : 357).

répondait déjà à une hypothèse à portée interrogative, *si tibi uidetur*, formulée par l'interlocuteur Brutus. Ainsi, les systèmes hypothétiques balisent tout un travail d'argumentation, tout un échange fait de questions et de réponses²³.

Trois énoncés attestent deux subjonctifs plus-que-parfaits en guise d'irréel du passé, dont par exemple :

(14) Cic. *Att.* 15,1a,2 (DCCXLVII) : *Ego tamen **si** illam causam **habuissem, scripsissem** ardentius ...* « Mais, pour ma part, si j'avais eu cette cause à traiter, j'aurais écrit avec plus de flamme ... »

Dans trois exemples enfin, l'irréel du présent et l'irréel du passé sont associés dans un même système. À preuve :

(15) Cic. *fam.* 9,14,7 (DCCXXXIX) : *Hoc **si** tibi fortuna quadam **contigisset, gratularer** felicitati tuae ; sed contigit magnitudine cum animi tum etiam ingenii atque consilii ;* « Si ce succès t'était échu par hasard, je féliciterais ta chance ; mais tu le dois à ta force d'âme, et aussi à ton intelligence et à ton habileté. » (trad. remaniée)

Ici la deuxième phrase (*sed contigit, etc.*) explicite le savoir présupposé du locuteur qui dément l'hypothèse.

Dans le cadre des protases au subjonctif, il faut aussi envisager le problème de la **concordance des temps**, dans le cas où tout un système hypothétique se trouve imbriqué dans une troisième proposition régissante. Nous nous contentons d'envisager ici le cas de la concordance au passé, nous réservant de revenir sur la concordance au présent dans la dernière partie où il sera question des particularités propres à l'écriture épistolaire. Dans les lettres étudiées, on ne trouve aucun exemple d'infraction flagrante à la concordance des temps après un verbe figurant au passé. Les temps principaux (présent, futur simple, parfait, futur II) de la protase sont régulièrement remplacés par des temps secondaires (respectivement l'imparfait à la place du présent et du futur, le plus-que-parfait à la place du parfait et du futur II). L'apodose subit les mêmes changements si, en dépendance de *ut* ou dans une interrogation indirecte, elle doit figurer au subjonctif, à cette différence près qu'en interrogation indirecte on peut trouver dans l'apodose des formes périphrastiques de subjonctif en *-urus*. Mais aucun exemple n'en a été relevé dans le corpus.

Le cas le plus fréquent de concordance au passé est celui où, à la suite de *ut / ne*, un futur 2 et un futur simple du style direct passent à un subjonctif plus-que-parfait et un subjonctif imparfait, comme dans l'énoncé qui suit :

(16) Cic. *fam.* 11,1,1 (DCCXVIII) : *Quod utrumque esse falsum puto uos animaduertere atque illud esse uerum quod Hirtius demonstrabat,*

²³ J. DANGEL (1982 : 10-18).

timere eum ne, **si** mediocre auxilium dignitatis nostrae **habuissemus**, nullae partes iis in re p. **relinquerentur**. « Vous vous rendez compte, je pense, que ces deux affirmations sont fausses et que la vérité, c'est ce qu'a révélé Hirtius, à savoir qu'Antoine avait peur que, si nous venions à disposer de moyens même limités pour soutenir notre honneur, il ne leur restât aucun rôle à jouer dans la vie politique. » (trad. remaniée)²⁴

Deux systèmes hypothétiques dépendant de *meministi* suivi d'une infinitive au présent, mais exprimant, selon les règles de grammaire, une antériorité, attestent aussi correctement une concordance au passé avec un infinitif passé et un subjonctif plus-que-parfait transposant deux indicatifs parfaits²⁵ du style direct. Soit à titre d'illustration :

(17) Cic. Att. 14,10,1 (DCCXXIX) : *Meministine te clamare causam perisse si funere elatus esset ?* « Te souviens-tu d'avoir proclamé que la cause était perdue si César recevait des honneurs funèbres ? »²⁶

Dans d'autres cas, il est plus difficile, en raison de la neutralisation des oppositions modales et temporelles intervenant en discours indirect, de rétablir les temps et modes du style direct. Ainsi dans :

(18) Cic. fam. 13,50,1 (DCCXV) : *Sumpsit hoc mihi pro tua in me opseruantia, ..., ut ad te familiariter ... scriberem, si quae res esset de qua ualde laborarem.* « Ta déférence à mon égard m'a inspiré l'audace de t'écrire sur le ton de l'intimité ..., au cas où j'aurais une raison de me tourmenter sérieusement. »

(19) Cic. Att. 15,8,1 (DCCLXX) : ... *etsi satis uidebar scripsisse ad te quid mihi opus esset et quid te facere uellem, si tibi commodum esset, tamen ...* « Je crois t'avoir suffisamment expliqué par lettre ce dont j'ai besoin et ce que je voudrais que tu fasses si cela ne te dérange pas, cependant ... »

où l'on ne peut pas savoir si *esset* et *uellem* proviennent d'un indicatif ou d'un subjonctif du style direct.

De même avec une apodose sous forme d'infinitive :

(20) Cic. Att. 15,18,1 (DCCLXX) : ... *atque etiam scripsi ad Dolabellam me, si ei uideretur, uelle proficisci ...* « ... et j'ai aussi écrit à Dolabella, pour l'informer que, s'il n'y voyait pas d'inconvénient, j'avais l'intention de m'en aller ... »

²⁴ Voir aussi Cic. Att. 15,4,1-4,4 (DCCL) et Att. 15,8,1 (DCCLVIII).

²⁵ Ou éventuellement, sur le modèle des exemples (34) et (35), deux futurs antérieurs.

²⁶ Pour une reprise en écho, pour ainsi dire mot à mot, de cet exemple, voir Cic. Att. 14,14-15,3 (= DCCXXXV).

Ce système hypothétique peut en effet transposer deux formes de réel, à l'indicatif présent ou au futur simple, ou un potentiel avec subjonctif présent du style direct.

3.2. Systèmes hypothétiques dont la protase figure à l'indicatif

Les trois cas de figure classiques illustrés par les exemples (1)a-c sont les mieux représentés dans le corpus, la fréquence diminuant d'ailleurs progressivement du premier au dernier. Les énoncés (21) à (23) sont ainsi tout à fait conformes au schéma classique :

(21) Cic. *Att.* 14,1,2 (DCCXX) : *Atqui **si** quisquam **est** facilis, hic **est**.*
« Or, s'il y a homme accommodant, c'est bien lui. »

(22) Cic. *fam.* 5,11,2 (DCCIX) : *...**si** opus esse **uidebitur**, ipse **conueniam**.* « ... s'il y a lieu, je la rencontrerai moi-même. »

(23) Cic. *Att.* 14,19,4 (DCCXLI) : *Antonium **si** **uidero**, accurate **agam** de Buthroto.* « Si je vois Antoine, je lui parlerai de Buthrote en détail. »

Mais avec un indicatif présent dans la protase, on peut aussi trouver un futur simple dans l'apodose, constellation qui est conforme au modèle français :

(24) Cic. *Att.* 14,13A,2 (DCCXXXII) : *Quod **si** duriozem te eius miserae et adflictae fortunae **praebes**, non **contendam** ego aduersus te ...*
« Si, pourtant, tu te montres impitoyable pour le sort misérable de cet homme, je ne te résisterai pas, ... »

Le même schéma est d'ailleurs reproduit par la phrase qui suit incontinent, à savoir :

(25) Cic. *Att.* 14,13A,2 (DCCX XXII) : *Sed mehercule, **si** humaniter et sapienter et amabiliter in me cogitare **uis**, facilem profecto te **praebebis et uoles** P. Claudium ... existimare ...* « Mais vraiment, si tu veux consulter la sagesse, l'humanité, les bons sentiments à mon égard, à coup sûr tu te montreras accommodant et tu tiendras à ce que P. Claudius ... considère ... »

La répartition peut aussi être inverse, avec un futur dans la protase et un présent dans l'apodose :

(26) Cic. *Att.* 15,15,1 (DCCXLVIII) : ***Si** ergo **petet** Fadius, ei **uolo reddi**, praeter Fadium nemini ;* « Donc, si la somme est réclamée par Fadius, j'entends qu'elle lui soit remboursée, mais à personne d'autre ; »

Mais dans ce cas, le verbe au présent est toujours, comme ici le verbe *uolo*, orienté sémantiquement vers l'avenir.

Il en va encore ainsi de :

(27) Cic. Att. 14,13,5.(DCCXXXIV) : *Ego uero de uenditione nihil **cogito nisi** quid quod magis me delectet **inuenero***. « Mais moi, je ne pense pas du tout à vendre, à moins de trouver quelque chose qui me plaise davantage. »

(28) Cic. Att. 14,13,2 (DCCXXXIV) : *..., tamen, **si est** bellum ciuile **futurum** (quod certum **erit, si** Sextus in armis **permanebit**, quem permansurum esse certo scio), quid nobis faciendum sit **ignoro*** ; « cependant, s'il doit y avoir la guerre civile – or elle aura sûrement lieu si Sextus reste sous les armes, comme je suis sûr qu'il le fera – , je ne sais où sera notre devoir ; »

où les verbes principaux *cogito*, associé à *de uenditione*, et *ignoro*, associé à une interrogation indirecte avec adjectif verbal, à savoir *quid nobis faciendum sit*, débouchent à chaque fois sur l'avenir.

Plus déroutants sont les exemples qui ont un futur II dans la protase et dans l'apodose. Dans un cas comme :

(29) Cic. Att. 14,14-15,1,4 (DCCXXXV) : *... licebitne decerni libere ? **Si licuerit**, libertatem esse recuperatam **laetabor** ; **si non licuerit**, quid mihi **attulerit** ista domini mutatio praeter laetitiam quam oculis cepi iusto interitu tyranni ?* « Mais sera-t-il permis de voter librement ? S'il est permis, je me réjouirai que la liberté soit restaurée ; sinon, qu'aurai-je gagné à ce simple changement de maître, excepté la joie d'avoir vu de mes yeux la mort méritée du tyran ? »

le parallélisme des deux systèmes hypothétiques qui se succèdent fait comprendre que le futur II *attulerit* fonctionne, à l'opposé de *laetabor*, par rapport à *licuerit* comme un temps relatif qui exprime l'antériorité ou, si l'on préfère, le résultat acquis dans le futur. Son emploi est donc logiquement justifié comme l'est d'ailleurs aussi dans (30) l'indicatif parfait qui exprime, après une protase au futur, le résultat acquis au présent du locuteur :

(30) Cic. Att. 14,20,3 (DCCXLIII) : *Cui **si** esse in urbe tuto **licebit, uicimus***. « Si seulement il peut vivre en sécurité à Rome, nous avons gagné ».

L'emploi du parfait semble certes plus correct et plus conventionnel au contact d'un présent, comme dans :

(31) Cic. Att. 14,21,5 (DCCXLIV): ***Exspecto, si, ut putas, L. Antonius produxit** Octauium, qualis contio fuerit*. « Si, comme tu le penses,

L. Antonius a produit Octave en public, j'attends avec intérêt de savoir quelle sorte de discours il a prononcée. »

(32) Cic. *Att.* 15,22 (DCCLXXIV) : *Certe, si pergit, bellum paratum est.* « En tout cas, s'il continue, la guerre est immédiate. »

Mais l'emploi de *uicimus* dans (30) ne paraît pas illogique. Son emploi est plus marqué que le serait le futur II. Il met davantage en relief la réalité de la victoire du fait que la possibilité future d'une vie en sécurité implique déjà l'acquisition de la victoire dans le présent du locuteur.

La même explication du futur II que dans (29) semble encore s'imposer dans :

(33) Cic. *Att.* 15,14,3 (DCCLXXVII) : *Satis erit in perpetuum Buthrotiis praesidi magna cura et sollicitudine Atticum et me liberaris, si hoc... susceperis ut ...* « Les gens de Buthrote auront à jamais une défense efficace et **tu nous auras délivrés**, Atticus et moi, d'un souci et d'une inquiétude graves, si, ..., tu assumes la charge de ... » (trad. remaniée)

La seule différence, c'est que le futur simple *erit* et le futur II *liberaris* (pour *liberaueris*) sont ici coordonnés dans le cadre d'une seule et même protase. À la différence de la CUF, nous proposons de rester plus près du texte latin et de traduire : « Les gens de Buthrote auront à jamais une défense efficace et **nous nous trouverons délivrés** (au lieu de « tu nous délivreras » qui rendrait le futur simple *liberabis*), Atticus et moi, d'un souci et d'une inquiétude graves, si, ..., tu assumes la charge de ... »

Peut-être l'attestation d'exemples du type de (29) et (33) ainsi que de :

(34) Cic. *fam.* 7,21 (DCCLXXVIII) : *gratissimum mihi igitur feceris, si ad eum ueneris eique pollicitus eris, ...* « Aussi te serai-je extrêmement reconnaissant si tu vas de toi-même lui offrir tes services, ... »

nous permet-elle d'identifier aussi comme deux futurs II les formes *proscripserit* et *egerit*, morphologiquement ambiguës, attestées dans :

(35) Cic. *fam.* 7,29,1 (DCCVII) : *quod quidem si inter senes comptionalis uenale proscripserit, egerit non multum.* « à vrai dire, s'il la (*scil.* la propriété) met en vente dans un lot de vieux esclaves à acheter en bloc, il n'en tirera pas grand-chose. »

Un réel problème de tradition manuscrite est posé par (36) :

(36) Cic. *Att.* 15,22 (DCCLXXIV) : *Quid ad haec Pansa ? Vtro ierit, si bellum erit, quod uidetur fore.* « À cela que répond Pansa ? Quel camp **rejoindra-t-il**, s'il y a la guerre, comme il est probable ? »

Jean Beaujeu traduit dans la CUF *ierit* par un futur simple « À cela que répond Pansa ? Quel camp **rejoindra-t-il**, s'il y a la guerre, comme il est probable ? » : c'est le sens qui semble s'imposer naturellement. *Vtro ierit* est une conjecture de Tyrrell et Purser²⁷ qui retiennent dans leur édition *utrobi erit* tout en précisant en note qu'il faudra peut-être lire *utro ierit*. Il existe d'autres leçons : *utro erit, uero erit* ; Shackleton-Bailey²⁸ a dans son édition supprimé le verbe. Quoi qu'il en soit, le futur II dans l'apodose à côté d'un *si* + futur simple semble suspect ...

Reste à citer un dernier exemple dans le contexte de l'emploi de deux indicatifs, à savoir :

(37) Cic. Att. 14,1,1 (DCCXX) : « *etenim si ille tali ingenio exitum non reperiebat, quis nunc reperiet ?* » « "en effet, si un tel génie ne trouvait pas de solution, qui en trouvera une à présent ?" »

Le mélange d'un indicatif imparfait et d'un indicatif futur semble à première vue incongru. Mais l'effet visé est hautement rhétorique. Cicéron se fait ici le rapporteur de paroles entendues de la part de quelqu'un d'autre, en l'occurrence Gaius Matius. Le premier locuteur présentait déjà comme avérée la donnée livrée dans la protase. Or ce qui contribue à ce caractère avéré, c'est ici justement l'emploi du temps passé qui montre que le fait rapporté est une donnée d'expérience, sur la toile de fond de laquelle se détache, par contraste, la donnée peu sûre exprimée par le futur *reperiet*. Renfermée dans une question rhétorique positive, l'apodose est d'ailleurs obligatoirement orientée vers une affirmation négative : « Personne ne pourra en trouver à présent. »²⁹

On peut donc dire que, chez Cicéron, à peu près tous les temps de l'indicatif sont représentés dans la période conditionnelle. Même si les exemples avec temps parallèles prévalent, il y a des cas de dissymétrie. D'ordinaire, les deux temps renvoient toutefois, à l'intérieur d'une même sphère temporelle, à deux moments ou aspects corrélés selon les rapports de l'antériorité et de la postériorité ou de l'accompli et du non-accompli. Si cette corrélation est rompue, c'est qu'un temps plus neutre, non marqué (p. ex. le présent), se substitue à un autre plus marqué (p. ex. le futur) ou qu'en revanche un effet mélioratif est visé par un temps plus marqué, qui, par le biais d'une discordance inattendue, vise une efficacité de sens maximale.

Qu'en est-il alors des systèmes mixtes qui juxtaposent un indicatif dans la protase à un autre mode dans l'apodose ? Y a-t-on vraiment un mélange de « réel » ou de simple supposition avec un potentiel ou un irréel ?

²⁷ R. Y. TYRELL, L. C. PURSER, 1969, *ad loc.*

²⁸ D. R. SHACKLETON-BAILEY, 1967, *ad loc.*

²⁹ À noter d'ailleurs que chez Cicéron le temps passé dans la protase est souvent au service d'une donnée avérée. Voir à ce propos aussi l'exemple (31), où le temps passé *produxit* contribue à produire le même effet.

Disons-le tout de suite, dans l'ensemble du corpus nous n'avons relevé, avec une protase à l'indicatif, aucun exemple de mélange réel des deux systèmes.

Les seuls cas de discordance se limitent à l'attestation d'une protase à l'indicatif :

- avec une apodose à l'impératif :

(38) Cic. Att. 15,5,1 (DCCLXVIII) : **sin** tibi quid **uenit** in mentem, **scribe**, quaeso. « s'il te vient une idée, écris-moi, je t'en prie. »

(39) Cic. Att. 15,15,1 (DCCLXVIII) : Nummos Arpinatium, **si** L. Fadius aedilis **petet**, uel omnis **reddito**. « Rembourse l'argent des Arpinates, si c'est l'édile L. Fadius qui le demande, jusqu'au dernier sou. »

- avec une apodose présentant un subjonctif de volonté, d'affirmation atténuée, ou d'indéfini à la deuxième personne, qui diffèrent à chaque fois du potentiel ou de l'irréel qu'on rencontre d'ordinaire dans une période conditionnelle au subjonctif :

(40) Cic. Att. 15,6,3 (DCCLXI) : *Tantum **si** quid **timent caueant**, nihil praeterea moliantur !* « S'ils ont peur, qu'ils se bornent à prendre leurs précautions, sans rien tramer d'autre ! » (subjonctif de volonté)³⁰

(41) Cic. Att. 13,42,1 (DCCXIII) : – *Et ego* : « *rectissime quidem ; sed **si** graue non **est**, **uelim** scire quid sit causae.* » « "– Et moi : « Parfait, mais si cela ne te gêne pas, j'aimerais connaître ce motif." » (affirmation atténuée)

(42) Cic. Att. 15,16a (DCCLXVII) : *Narro tibi, haec loca uenusta **sunt**, abdita certe et, **si quid** scribere **uelis**, ab arbitris libera.* « Que je te le dise : ces lieux sont charmants, en tout cas retirés et, si l'on a quelque chose à rédiger, à l'abri des regards indiscrets. » (indéfini à la deuxième personne)³¹

L'emploi dans la principale de l'impératif ou du subjonctif de volonté s'explique par le fait que l'apodose dans une période conditionnelle peut correspondre aussi bien à un acte directif d'injonction qu'à un acte d'assertion. De même que n'est pas non plus exclue pour l'apodose la modalité interrogative. À preuve :

(43) Cic. Att. 15,1,1 (DCCXLVI) : *Quid mihi iam medico ? aut, **si** opus **est**, tanta inopia est ?* « Qu'ai-je à faire désormais d'un médecin ? et, si j'en ai besoin, y a-t-il une pénurie ? »

³⁰ Voir aussi à ce propos l'exemple (44).

³¹ J. LEBRETON (1965 (1901) : 352).

3.3. Systèmes hypothétiques dont certains traits particuliers s'expliquent en rapport avec le style épistolaire³²

3.3.1. Apodoses à force illocutoire directive / interrogative ou représentant une affirmation atténuée

Le nombre assez important d'apodoses de force illocutoire directive ou interrogative est imposé par l'écriture épistolaire, qui implique une interaction verbale, quoiqu'à distance et temporellement différée, entre un destinataire et un destinataire ; or il s'agit, comme le dit J.-E. Bernard³³, d'une correspondance « rédigée dans le flot de l'action, souvent dans des conditions elles aussi mouvementées ». D'où le recours à une « parole épistolaire efficiente, interpellative et informative, parfois injonctive ». Bref, on a affaire à un « pragmatisme linguistique, où dire c'est faire »³⁴.

Les nombreuses apodoses comportant un subjonctif d'affirmation atténuée sont, elles, au service d'un code de courtoisie. Cela prouve que, même dans la hâte et dans une situation d'extrême urgence, des gens cultivés – comme le sont les épistoliers – respectent le *decorum*, le convenable.

Plusieurs autres faits sont encore à verser sur le compte de l'interaction verbale ou de l'oralité, dont relève indirectement le genre épistolaire.

3.3.2. Ellipses

On relève dans les lettres étudiées un assez grand nombre de systèmes hypothétiques comportant des ellipses. C'est l'indice qu'on a affaire à un style télégraphique, une parole quelque peu heurtée, où l'on dit juste ce qu'il faut pour se faire comprendre, où l'on va sans détour à l'essentiel.

Les verbes normalement omis sont *esse*, *habere*, *agere* / *facere*, les verbes désignant l'acte de parler ou d'écrire ou les verbes de mouvement. L'ellipse peut avoir lieu :

- dans la protase :

(44) Cic. Att. 14,4,2 (DCCXXIII) : *et, si noui nihil X, nostro more tamen ne patiamur intermitti litterulas* ; « et même **s'il n'y a** rien de nouveau, respectons notre habitude et ne laissons pas s'interrompre nos billets ; »

³² On pourrait encore davantage nuancer ce volet de l'étude en tenant compte de la personnalité spécifique de chacun des épistoliers ainsi que des circonstances particulières dans lesquelles chaque lettre a été rédigée. Voir, dans cet ordre d'idées, au § 3.1. notre analyse de (11), p. ex.

³³ J.-E. BERNARD (2004 : 16).

³⁴ J.-E. BERNARD (2004 : 17).

- dans l'apodose :

(45) Cic. Att. 15,11,1 (DCCLXIV) : « *Romam X* », inquit, si tibi uidetur. » « "Je **vais** à Rome", dit-il, "si tu en es d'avis". »

(46) Cic. Att. 15,12,2 (DCCLCV) : *Marcellus praeclare X*, si praecipit nostra [nostris]; « Marcellus **agit** d'une excellente façon, s'il recommande mes écrits ; » (trad. remaniée)

- ou dans la protase et dans l'apodose :

(47) Cic. Att. 15,23 (DCCLXXV) : <Tu> **X si quid noui X** ; « **Écris-moi, s'il y a** du nouveau ; »

Toute une proposition peut même être sous-entendue :

(48) Cic. Att. 15,1,5 (DCCXLVI) : *De Flamma, obsecro te, si quid potes ... X* « Pour Flamma, je t'en supplie, si tu peux faire quelque chose ... **X** ».

Parfois l'ensemble de l'énoncé, suite à plusieurs ellipses, fait l'impression d'un bégaiement heurté mal articulé plus que d'un message suivi :

(49) Cic. Att. 14,12,3 (DCCXXXI) : *Tu si quid erit de ceteris X, de Bruto utique X quicquid X*. « **Tiens-moi au courant** de ce qui arrive en général et, en tout cas, de tout **ce qui concerne** Brutus. »

La traduction de la CUF est ici plutôt une restitution de ce que le traducteur a cru comprendre qu'une transposition fidèle du texte latin, qui le plus souvent ne peut pas passer tel quel en français.

En outre, dans deux cas, une protase elliptique est associée à une apodose revêtant la forme d'une exclamative. Le premier énoncé doit être situé dans son contexte pour être compréhensible :

(50) Cic. Att. 15,9,1 (DCCLXII) : *III Non. uesperis a Balbo redditae mihi litterae fore Nonis senatum, ut Brutus in Asia, Cassius in Sicilia frumentum emendum et ad urbem mittendum curarent. O rem miseram ! primum ullam ab istis X, dein, si aliquam X, hanc legatariam prouinciam !* « Le 2 au soir m'a été remise une lettre de Balbus, m'informant que le Sénat se réunirait le 4, pour charger Brutus, en Asie, Cassius, en Sicile, de l'achat du blé et de son acheminement à Rome. Quel malheur ! d'abord qu'une fonction publique soit attribuée par ces gens-là, ensuite qu'il s'agisse de cette fonction, bonne pour un chargé de mission. »

Cicéron donne libre cours à son indignation. D'où, dans le cadre du système hypothétique, l'association de l'ellipse *si aliquam* à l'exclamation *hanc legatariam prouinciam*. Dans ce cas, la construction de la protase est tellement hermétique qu'elle a donné lieu à des explications contradictoires chez les commentateurs. Tyrrell et Purser³⁵ voient dans l'accusatif *aliquam* de la protase un cas d'attraction naturelle (exercée par les accusatifs exclamatifs environnants), mais ne peuvent citer aucun exemple de construction parallèle. Face à cette situation, l'explication de Shackleton-Bailey³⁶ qui sous-entend à côté de *aliquam* le verbe *acceperint* nous paraît plus prudente et raisonnable.

Dans un autre exemple, moins hermétique, l'exclamation est exprimée en grec :

(51) Cic. *Att.* 15,4,1-4,1 (DCCL) : *si uero Carfulenus X, ἄνω ποταμῶν !* « si vraiment Carfulénus **en fait autant**, on verra "les fleuves remonter..." ! »

Cet énoncé est en quelque sorte complémentaire de :

(52) Cic. *Att.* 15,12,2 (DCCLXV) : *bona indoles, ἔάν διαμείνη !* « bonne disposition, *si elle dure !* »

où une apodose exclamative au nominatif est associée à une protase exprimée en grec. La protase en grec représente le cas d'un éventuel qui est exprimé par ἔάν + subjonctif, construction relayée en latin par *si* + indicatif futur.

3.3.3. Commentaires parenthétiques

Mais cette parole elliptique est assez souvent compensée par des remarques incidentes de l'épistolier. Ces commentaires parenthétiques qui s'insèrent dans le système hypothétique révèlent une écriture personnalisée et subjective, pour ainsi dire en abîme, où une couche d'écriture en cache une autre.

Le plus souvent ces incises trahissent la pensée, les convictions du locuteur lui-même, comme dans (28) ou encore dans :

(53) Cic. *fam* 5,11,3 (DCCIX) : *si uero improbus fuerit, ut est, duces eum captiuum in triumpho,* « Mais s'il a été un malhonnête homme – ce qu'il est –, tu le traîneras captif dans ton cortège triomphal ! »

(54) Cic. *Att.* 14,22,1 (DCCXLV) : *Et, si quaeris, – perspexi enim plane – timent otium.* « Et, si tu veux le savoir, – c'est à mes yeux clair comme le jour – ils redoutent la paix. »

³⁵ R. Y. TYRELL, L. C. PURSER, 1969, *ad loc.*

³⁶ D. R. SHACKLETON-BAILEY, 1967, *ad loc.*

Plus rarement, l'épistolier renvoie à la pensée ou la parole d'autrui :

(55) Cic. *Att.* 14,21,5 (DCCXLIV) : *Exspecto, si, ut putas, L. Antonius produxit Octavium, qualis contio fuerit.* « Si, comme tu le penses, L. Antonius a produit Octave en public, j'attends avec intérêt de savoir quelle sorte de discours il a prononcée. »

3.3.4. Conditionnelles pragmatiques ou « pseudo-conditionnelles » vs. conditionnelles à effet final

De cette écriture en abîme relèvent aussi ce que nous avons appelé plus haut les conditionnelles pragmatiques ou « pseudo-conditionnelles » qui ne révèlent pas un rapport vériconditionnel entre deux contenus propositionnels, celui de la protase et celui de l'apodose, mais un rapport discursif entre deux actes de langage³⁷.

Comme exemple latin tiré du corpus, on peut citer :

(56) Cic. *fam.* 5,10a,3 (DCCVIII) : *Nam si hoc expectandumst, dum totum bellum conficiam, uiginti oppida sunt Dalmatiae antiqua, quae ipsi sibi adsciuerunt amplius sexaginta.* « car s'il faut attendre que j'en finisse complètement avec cette guerre, il n'y a pas moins de vingt villes dalmates de création ancienne, qui s'en sont associé plus de soixante autres. »

Dans ce cas, ce n'est pas l'attente de la fin complète de la guerre qui implique l'existence des villes en question.

À cet exemple on peut ajouter les exemples (42), (43) et (54) cités plus haut. Attardons-nous un moment à l'exemple (54) : *et, si quaeris ..., timent otium.* Le désir de savoir dénoté par *quaeris* dans la protase ne conditionne pas, n'implique pas la crainte de la paix. Aussi le test de la contraposition préconisé dans la partie théorique de cette étude ne peut-il pas être appliqué. Une phrase comme : « S'ils ne redoutent pas la paix, c'est que tu ne désires pas le savoir » serait en effet absurde. La supposition que « tu désires le savoir » justifie l'acte d'énonciation de celui qui parle, mais non pas la peur de la paix des personnes référencées. La supposition *si p* n'est faite que pour que l'énonciation qui suit n'apparaisse pas comme oiseuse³⁸. Cet acte d'énonciation pourrait être explicité au niveau de l'énoncé par le verbe *dico* : « Si tu désires le savoir, je te dis : "Ils redoutent la paix". » Du coup, la contraposition devient possible : « Si je ne dis pas

³⁷ H. VAIREL (1982 : 10), en renvoyant à la définition de l'acte de supposition d'O. DUCROT (cf. *supra* § 2.3.), dit encore que le rapport conditionnel « ne s'établit pas entre le contenu de A et le contenu de B (...), il s'établit entre l'acte de supposer A (...) et celui d'énoncer B ». Voir l'exemple français commenté plus haut au § 2.2. : « Si tu as soif, il y a de la bière au frigidaire. »

³⁸ C. TOURATIER (1994 : 679).

qu'ils redoutent la paix, c'est que je ne suppose pas que tu désires le savoir. » Et c'est le transfert du contenu de l'énoncé à l'énonciation, à l'acte de parole lui-même, qui est caractéristique de cette écriture en abîme. Aussi n'est-ce pas l'effet d'un hasard si ce type de conditionnelle est beaucoup mieux représenté dans ce genre de texte qu'il ne l'est dans le récit historique, par exemple.

Signalons qu'en revanche un autre type de proposition hypothétique qu'on appelle parfois « conditionnelle à effet final »³⁹, qui est très bien représenté chez les historiens, n'est que sporadiquement attesté dans l'écriture épistolaire. Nous n'en avons relevé que deux exemples :

(57) Cic. *fam.* 5,10a,2 (DCCXVI) : **defenditur** a Q. Volusio, tuo discipulo, **si forte** ea res **poterit** aduersarios fugare ; in eo maxima spes est.⁴⁰ « la défense est assurée par Q. Volusius, ton élève, pour le cas où cette circonstance pourra mettre les adversaires en fuite. L'espoir est surtout là.» (trad. remaniée)

(58) Cic. *Att.* 15,6,1 (DCCLXI) : *Ille quid mihi rescripsisset* **scire te uolui, si forte** idem tu quod ego **existimares**, ... « J'ai voulu que tu lises sa réponse pour le cas où tu partagerais mon impression que ... (trad. remaniée)

Dans ces énoncés, la traduction de *si* par « pour le cas où » est toujours possible, le *pour* rendant la visée finale de l'acte dénoté dans la principale. Comme dans une phrase complexe avec *ut* final, la principale est presque toujours antéposée.

Ce troisième type de système hypothétique semble complémentaire par rapport aux deux autres, les périodes conditionnelles classiques et les « pseudo-conditionnelles ». Si les périodes conditionnelles classiques instaurent une relation implicative entre deux contenus propositionnels, les « pseudo-conditionnelles » un rapport entre deux actes, un acte de supposition et un acte d'énonciation à verser sur le compte du locuteur, les conditionnelles finales semblent instaurer une relation dissymétrique entre un contenu propositionnel véhiculé par la principale et un acte de supposition, dénoté par *si p*, et à verser normalement sur le compte du sujet modal : « le contenu de *P* est réalisé dans la supposition que » ; « *x* fait *y* parce qu'il suppose que ..., dans l'hypothèse que, c.-à-d. pour la cas où ». Autrement dit, la supposition justifie l'action dénotée dans la

³⁹ Voir C. MARTÍN PUENTE (2009 : 661-670), qui appelle ces conditionnelles « adjuntos » ; ce sont des satellites de la prédication avec valeur finale (2009 : 664).

⁴⁰ Cet exemple pourrait toutefois, au prix d'un changement de la ponctuation, donner lieu à une interprétation de *si forte ea res poterit aduersarios fugare* comme expansion déterminative de l'anaphorique *in eo*. Dans ce cas, il faudrait ponctuer de la façon suivante : *defenditur a Q. Volusio, tuo discipulo ; si forte ea res poterit aduersarios fugare, in eo maxima spes est*. Sur la reprise anaphorique, dans le cadre d'une phrase complexe, du contenu d'une subordonnée introduite par *si* ou une autre conjonction introduisant normalement une proposition circonstancielle, voir C. BODELOT (2000 : 83-94 et pass.).

principale. La dissymétrie implique qu'on est en train de passer d'une relation d'interdépendance temporelle et modale à une subordination verticale où la subordonnée exprime normalement un rapport de postériorité par rapport à la principale. D'où l'absence de symétrie au niveau des temps et souvent aussi au niveau des modes entre les deux propositions⁴¹.

3.3.5. Systèmes hypothétiques dépendant d'un verbe de pensée ou de parole à la première personne de l'indicatif présent

En rapport avec cette écriture personnalisée qui est celle des lettres, nous voudrions ici ajouter quelques remarques à la problématique de la concordance des temps que nous avons abordée plus haut en rapport avec les conditionnelles dépendant d'un verbe au passé.

Le corpus présente une série de systèmes hypothétiques dépendant du verbe *puto*, occasionnellement aussi de *te rogo*, tous verbes à la première personne de l'indicatif présent. Ces phrases complexes présentent un système hybride de dépendance : l'apodose est, selon les règles classiques de la subordination, transposée en proposition infinitive ou en subordonnée au subjonctif mais la protase reste à l'indicatif :

(59) Cic. *fam.* 5,10b (DCCX) : *Quare te rogo, si opus erit, ad Caesarem meam causam agas meque tibi in omnis partis defendendum putes, ...*
« Aussi je te demande de plaider ma cause, en cas de besoin, auprès de César et de te considérer comme mon défenseur à tous les égards, ... »

(60) Cic. *Att.* 14,16,4 (DCCXXXVII) : *Puto, si quid in homine pudoris est, praestaturum eum, ne sero cum damno dependatur.* « À mon avis, si l'homme a la moindre décence, il s'acquittera, pour éviter les débours entraînés par un retard de paiement. »

C'est qu'après un verbe comme *puto*, qui renvoie à la personne de l'énonciateur au moment de l'énonciation, le système conditionnel n'était pas vraiment perçu comme faisant partie d'un discours rapporté. En dépit des marques de subordination de l'apodose, la protase garde donc le mode et le temps du style direct. Dans le cas de ces protases, la pragmatique de l'énonciation réclame ainsi davantage ses droits que les règles strictes de grammaire.

Dans un cas, la protase est maintenue à l'indicatif après un verbe introducteur au passé ; mais le cas est différent dans la mesure où la protase en question relève du procédé de la citation autonymique :

(61) Cic. *fam.* 7,21 (DCCLXXVIII) : *cum ei dicerem tibi uideri sponsonem illam nos sine periculo facere posse, SI BONORVM TVRPILIAE POSSESSIONEM Q. CAEPIO PRAETOR EX EDICTO SUO MIHI*

⁴¹ C. BODELOT (1998 : 91-100) ; (2000 : 172-191).

DEDIT. « je lui soutenais que, d'après toi, nous pouvions sans risque prendre cet engagement, "puisque le préteur Q. Caepio m'a reconnu par son édit la possession des biens de Turpilia" ; »

Le texte imprimé en majuscules – comme dans la CUF – est une formule de droit, citée telle quelle⁴².

Notons en marge que la plupart des cas de concordance au présent représentent des transpositions de systèmes hypothétiques à l'indicatif avec à l'origine un futur simple dans l'apodose et un futur simple ou un futur II dans la protase ; ou alors il s'agit de cas de potentiels. En dehors des cas particuliers avec *puto*, la transposition usuelle est la suivante :

(62) Cic. *fam.* 6,17,1 (DCCLIV) : scribis enim, **si ita sit, te mecum esse uicturum**. « tu écris en effet que, si cette condition était remplie, tu partagerais ma vie. »

Le traducteur de la CUF interprète cet énoncé comme un cas de potentiel mais on pourrait aussi, dans ce contexte, y voir un cas de réel avec futur simple au style direct : *si ita erit, tu mecum uiues*.

L'exemple suivant transpose un futur II et un futur simple de style direct :

(63) Cic. *Att.* 14,1,2 (DCCXX) : *Cum Antonio autem sic agemus ut perspiciat, si in eo negotio nobis satis fecerit, totum me futurum suum*. « A l'égard d'Antoine, je me conduirai de façon à lui montrer clairement que, s'il me donne satisfaction dans cette affaire, je serai à lui. »

Nous avons relevé en concordance présente un seul cas d'irréel, en l'occurrence un irréel du passé :

(64) Cic. *Att.* 14,22,1 (DCCXLV) : Υπόθεσιν autem hanc habent eamque prae se ferunt, *clarissimum uirum interfectum, ..., clementiam illi malo fuisse, qua si usus non esset, nihil ei tale accidere potuisse*. « Ils se sont donné un thème, qu'ils affichent ostensiblement : l'homme le plus prestigieux a été tué, ..., ce qui l'a perdu, c'est sa clémence, sans laquelle un tel malheur n'aurait jamais pu lui arriver. »

Il va sans dire que le verbe *posse* n'admet pas de forme en *-urum fuisse*.

Dans un cas dépendant de *non dubito quin*, Trébonius dans une lettre à Cicéron maintient dans l'apodose le subjonctif présent alors qu'on pourrait envisager l'emploi du tour périphrastique en *-urus sis* :

⁴² Pour cette formule de droit, voir le commentaire juridique très détaillé de R. Y. TYRELL, L. C. PURSER, 1969, *ad loc.*

(65) Cic. *fam.* 13,16,4 (DCCLII) : ...*adiunges me quam primum ad tuos sermones ; namque illud non dubito quin, si quid de interitu Caesaris scribas, non patiaris* ... « Pourras-tu ... m'associer sans tarder à tes dialogues ? Car, si tu rédiges un texte sur la mort de César, je suis bien sûr que tu ne me **laisseras** pas ... »

Patieris du style direct aurait pu être transposé en *passurus sis*, car *non dubito quin* admet tout comme l'interrogation indirecte la conjugaison périphrastique⁴³.

3.3.6. *Nisi forte, si quidem*

Le dernier point que nous aimerions aborder en rapport avec la soi-disant oralité de la correspondance, c'est le recours à certains procédés d'autocorrection, notamment de nature restrictive, que les épistoliers mettent au service de l'improvisation de leur discours.

Parmi ces procédés on peut compter quelques attestations de *nisi forte* et de *si quidem* :

(66) Cic. *Att.* 15,1a,2 (DCCXLVII) : *Erat autem nihil noui quod aut scriberem aut ex te quaererem, nisi forte hoc ad rem putas pertinere : Brutus misit ad me ...* « Il n'y a rien de neuf à t'écrire ou à te demander, à moins que ceci ne te paraisse mériter quelque intérêt : notre cher Brutus m'a envoyé ... »

(67) Cic. *Att.* 15,4,1-4,1 (DCCL) : *Sed mihi totum eius consilium ad bellum spectare uidetur, si quidem D. Bruto prouincia eripitur ;* « C'est toute sa politique qui me paraît tournée vers la guerre, si vraiment on enlève à D. Brutus sa province. » (trad. remaniée)⁴⁴

Tout se passe comme si le locuteur, dans un premier élan, s'était trop avancé par son affirmation dans la principale. La subordonnée conditionnelle, postposée, lui permet alors de revenir sur ses propos et de mieux cerner, *a posteriori*, sa pensée. *Si p* a bien une valeur de supposition qui conditionne *q*. Mais *si p* étant postposée, on a l'impression que la première proposition est assertable en dehors du cadre du système hypothétique⁴⁵.

Nous arrêtons ici cet inventaire des conditionnelles ou hypothétiques. Le sujet serait extensible à volonté. Ainsi, d'autres points mériteraient d'être étudiés, comme les conditionnelles comparatives introduites par *quasi*, les

⁴³ Voir Cic. *fam.* 2,17,5 : *Mihi non est dubium quin legiones uenturae non sint.*

⁴⁴ Voir aussi Cic. *Att.* 15,15,1 (DCCLXVIII).

⁴⁵ C. TOURATIER (1994 : 680).

concessives introduites par *etsi* ou *etiamsi*, l'incidence variable de *nisi*, les propositions introduites avec *siue*, sans compter les emplois complétifs de *si*⁴⁶, dont aucun exemple n'a toutefois été relevé dans le corpus. De même une étude de l'ordre de succession des propositions, avec tous les phénomènes de disjonction, de report et d'insertion incidente, pourrait aboutir à des observations intéressantes.

RÉFÉRENCES

- BARATIN M., 1981, « Remarques sur l'emploi des temps et des modes dans le système conditionnel latin », *BSL*, 76,1, p. 249-273.
- BARATIN M., 1982, « Remarques sur l'emploi des modes dans le système conditionnel latin », *IG*, 13, p. 5-6.
- BARATIN M., 2004, « Brève présentation du système conditionnel latin », *L'hypothèse au miroir des langues*, C. HARE (éd.), Paris, L'Harmattan, p. 163-178.
- BERNARD J.-E., 2004, « Pragmatisme et souci du style dans la Correspondance de Cicéron (Septembre 45-6 août 44) », *VL*, 171, p. 15-24.
- BODELOT C., 1998, « *Tempto si, subsisto si ...* ou les propositions hypothétiques à sens "final" chez les historiens latins », *Moussyllanea, Mélanges de linguistique et de littérature anciennes*, B. BUREAU, C. NICOLAS (éd.), Louvain-Paris, Peeters, p. 91-100.
- BODELOT C., 2000, *Espaces fonctionnels de la subordination complétive en latin. Étude morpho-syntaxique et sémantico-énonciative*, Louvain-Paris, Peeters.
- BODELOT C., 2013, « La grammaticalisation de *si* en latin : de l'adverbe modal à la conjonction introduisant une subordonnée complétive ? », *Morphologie, syntaxe et sémantique des subordonnants*, C. BODELOT, H. GRUET-SKRABALOVA, F. TROUILLEUX (éd.), Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, p. 365-379.
- DANGEL J., 1982, « Les phrases conditionnelles des discours liviens : un énoncé-débat subjectif », *IG*, 15, p. 10-18.
- DUCROT O., 1972, *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.
- ERNOUT A.- THOMAS F., 1953², *Syntaxe Latine*, Paris, Klincksieck.
- KÜHNER R.-STEGMANN C., 1914², *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache, II, Satzlehre, 2*, Hannover, Hahn (Repr. Darmstadt, WBG, 1988).
- LEBRETON J., 1965, *Études sur la langue et la grammaire de Cicéron*, Hildesheim, G. Olms, (reprografischer Nachdruck der Ausgabe Paris 1901).

⁴⁶ Pour un bilan diachronique de la grammaticalisation de *si*, dont la dernière étape semble précisément consister en latin dans son emploi conjonctionnel pour introduire une subordonnée complétive, voir C. BODELOT (2013 : 365-379).

- MAGRI-MOURGUES V., 2012, « Les phrases [si p, q] ou la stratégie de l'alternative dans deux *Proverbes* de Musset », *IG*, 135, p. 3-9.
- MARTÍN PUENTE C., 2009, « Condicionales y concesivas », *Sintaxis del latín clásico*, J. M. BAÑOS-BAÑOS (ed.), Madrid, Liceus.
- ORLANDINI A., 1993, « Le rôle du locuteur dans l'interprétation des systèmes hypothétiques en latin et en grec », *IF*, 98, p. 130-154.
- SHACKLETON-BAILEY D. R., 1967, *Cicero's Letters to Atticus, Volume VI, Books XIV-XVI*, Cambridge, Cambridge University Press.
- TOURATIER C., 1994, *Syntaxe Latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- TYRELL R. Y., PURSER L. C., 1969, *The Correspondence of M. Tullius Cicero, Vol. V and VI*, Hildesheim, G. Olms, (reprografischer Nachdruck der 2. Auflage Dublin und London 1915 u. 1933).
- VAIREL H., 1981, « Un modèle d'analyse linguistique des conditionnelles : latin *si di sunt, si di sint, si di essent* », *BSL*, 76,1, p. 275-326.
- VAIREL H., 1982, « Les phrases conditionnelles / hypothétiques en français : la valeur de *si A, B* », *IG*, 14, p. 5-10.